

# COURSE de caisses à savon



samedi 23 aout

★ Carmaux ★

2025



[carmaux.fr](http://carmaux.fr)  
> inscription :



# 1. PRÉAMBULE

## Une caisse à savon, tu connais ?

Si on regarde la définition, sur le dictionnaire, on trouve : véhicule sans moteur qui se déplace par la seule force de la pesanteur. Pas besoin de beaucoup plus de précision, puisqu'en effet, une caisse à savon peut prendre bien des formes différentes, en fonction de la créativité de son concepteur. Et comme chez nous, on parle de course de caisse à savon, on comprend rapidement que le but de cette compétition ludique est de franchir le plus vite possible la ligne d'arrivée, à bord dudit véhicule.

A Carmaux, cette nouvelle activité, qui fera partie intégrante des fêtes de Saint Privat, se veut avant tout familiale et conviviale. Et même si des récompenses seront remises suivant les catégories, le but premier est de prendre du plaisir à concevoir une caisse à savon, ou à regarder les équipes s'élancer sur l'avenue Albert Thomas dans des véhicules les plus loufoques les uns que les autres. Carmaux est une terre reconnue en matière d'ingénierie, les idées ne manquent pas, alors à toi de jouer, et de faire de cette première course de caisse à savon du Carmausin-Ségala, une réussite. Tes seules limites sont celles de ton imagination !

## 1.1 Évènement

Il est organisé, le samedi 23 août 2025, une course de caisses à savon folkloriques à Carmaux en co-organisation entre la ville de Carmaux et la Fédération française des courses de caisses à savon folkloriques.

## 1.2 Sécurité

Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières et rubalise.

Des commissaires sont disposés dans les endroits stratégiques en liaison permanente avec les co-organisateurs. Les équipes doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation.

## 1.3 Responsabilité des participants

Les co-organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents au cours de cette manifestation. Ils ne pourront être tenus responsables de quelconque accident survenu aux participants.

## 1.4 Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement. Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de vitesse. Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course. Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. Un pilote ou son équipage arrivant en retard sera ou seront disqualifié(s).

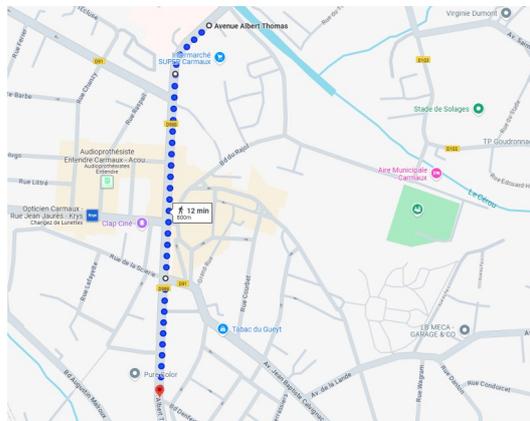
NOTE : Une caisse ne peut effectuer qu'une descente par manche. Elle ne peut se prêter entre plusieurs pilotes pour la même descente. En revanche, plusieurs pilotes peuvent utiliser la même caisse et alterner les descentes.

Le parcours est donné à titre indicatif et pourra être modifié jusqu'au jour du départ :

Descente 1<sup>ère</sup> catégorie : 400 mètres le long de l'avenue Albert Thomas au départ de la salle Bérégovoy et arrivée au niveau du coin Dulac.

Descente 2<sup>ème</sup> catégorie : 800 mètres le long de l'avenue Albert Thomas au départ de la salle Bérégovoy et arrivée au niveau de la clinique vétérinaire

Le déroulé de la journée est donné à titre indicatif et pourra être modifié selon le nombre d'inscriptions :



- A partir de **7h30** - accueil et contrôle des caisses
- Une phase d'essai obligatoire (1 essai par caisse à savon) est organisée le samedi matin de la course de **10h00 à 12h00**. Tout participant ne réalisant pas l'essai obligatoire ne pourra pas se présenter à la course l'après-midi.
- La course chronométrée se déroulera l'après-midi à partir de **13h30**.
- **18h** - Remise de récompenses.

Aucun des frais engagés ne sera remboursé, notamment les frais de déplacement pour participer à la compétition, de même que ceux engagés pour la conception et la réalisation de la caisse à savon, même si elle venait à être détruite ou endommagée lors de la course prévue lors de l'événement, ni les frais postaux ou de connexion Internet.

## 1.5 Définitions

La caisse à savon est un véhicule de type automobile sans moteur à trois ou quatre roues (un nombre de roues différent est interdit), ayant un système de direction actionné par un volant ou guidon et sans jeu (**ne** peut **pas** être à pieds ou à cordes).

Le système de freinage est obligatoire sur deux roues au moins (pas de frein à main). Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin.

Les angles saillants ou coupants sont interdits à l'intérieur, comme à l'extérieur. La fabrication de la caisse à savon doit être faite artisanalement. Elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée en bois ou en métal, ou d'objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

## 2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

## 2.1 Adhésion

Une licence journée sera à prendre auprès du Comité Interrégional des caisses à savon folkloriques pour pouvoir être assuré. Elle sera de 10€ par personne dans la caisse.

## 2.2 Équipes

### • Composition

Chaque candidat peut participer soit seul (un pilote) ou à deux (un pilote + un passager dans le même véhicule)

Toute caisse à savon comportant plus de deux passagers ne pourra pas prendre le départ de la course. Chaque participant est responsable de son comportement envers les autres équipes et de sa propre sécurité.

### • Catégories

La course comporte deux catégories d'âge distinctes :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : les personnes âgées de 10 à 14 ans
- 2<sup>ème</sup> catégorie : les personnes âgées de 15 ans et plus.

La longueur de la course est différente pour chaque catégorie (voir cartographie de la course).

Les mineurs doivent fournir une autorisation écrite d'un représentant légal et être accompagnés de celui-ci le jour de la course (cf. bulletin d'inscription).

Lorsque le pilote est accompagné d'un passager, les deux membres de l'équipage doivent être dans la même tranche d'âge.

### • Équipements et accessoires obligatoires

- **Casque** : Chaque membre de l'équipage doit obligatoirement apporter et porter un casque type « cyclomoteur ». Le casque doit être adapté à chaque membre de l'équipage. Le casque sera analysé lors de la vérification technique.
- **Vêtements, chaussures, gants** : Il est obligatoire de porter des vêtements protégeant l'ensemble du corps, c'est à dire des pantalons longs et des hauts à manches longues, des chaussures fermées. Les pantoufles, ballerines et espadrilles sont interdites. Les gants n'offrant pas une protection suffisante sont interdits (mitaines, gants de cycliste et de laine). Les doigts doivent être suffisamment protégés.
- **Coudières et genouillères** : Les coudières et genouillères sont conseillées.

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace et sera obligatoire pour tous pendant la descente **ET** la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.

Les enfants mineurs (âgés de 10 ans au minimum), devront être accompagnés par un adulte.

Les déguisements, correspondant au thème général de votre caisse à savon sont grandement conseillés.

## 2.3 Conception et construction des véhicules

**Les véhicules doivent respecter les caractéristiques suivantes :**

### La construction artisanale sera à privilégier

- Longueur maxi : 2m30
- Largeur maxi : 1m50
- Hauteur maxi : 1,50m, une garde au sol de 30cm maximum favorise la tenue de route
- Poids maxi : 150kg à vide
- Un anneau de 2,5cm de diamètre l'intérieur sur l'avant et l'arrière de la caisse
- Une sangle de 1m50 minimum solide (1 tonne) munie de 2 mousquetons (300kg minimum) pour être tracté lors des remontées (corde d'alpiniste, si possible)
- Le(s) siège(s) conducteur et d'un éventuel passager doivent être solidaires du châssis. Toute personne dans le véhicule doit impérativement être assise.
- Pour la protection des jambes et des pieds, la caisse doit être équipée d'un plancher fermé complet sous le pilote et le passager éventuel
- Des côtés de 20cm en partant du siège sont fortement conseillés
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (Éclatement, bords tranchants ...).
- La garde au sol doit être d'au moins 15 cm et ne pas excéder 25 cm.
- La conception de la caisse à savon doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule sans démontage de pièces en cas d'accident.
- Toute source de propulsion motorisée est interdite (moteur, pédales, ...)
- Les freins et la direction devront pouvoir être utilisés simultanément sans entrave de l'un sur l'autre.
- Le système de freinage devra agir sur 2 roues au minimum, les freins à disques ou à tambours sont recommandés. Les systèmes de friction en contact avec les pneumatiques des roues (barres ou patins) sont autorisés. Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps.
- Le système de freinage devra être suffisamment efficace pour maintenir immobile la caisse à savon et son équipage dans une pente de 15 % (test effectué avant le départ)
- Les feux d'artifice et autres fumigènes sont interdits dans et sur les caisses à savon, ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour le pilote et/ou les mécaniciens et/ou l'assistant et/ou le public assistant à la compétition.
- À l'exception du pilote et du passager éventuel, aucune partie amovible n'est tolérée sur la caisse à savon.
- Votre numéro de caisse (qui vous sera attribué à la préinscription) doit être apposé sur le devant de la caisse (format A5)

Les lests sont **interdits**. Les voitures dont on aurait enlevé le moteur **ne sont pas autorisées**.

## 2.4 Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Le pilote et le ou les copilotes se tiennent à la disposition du directeur de course en cas de contrôle technique.

Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables.

Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter également leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement) et les sangles/mousquetons.

## 3. RÉCOMPENSES

A l'issue de la course plusieurs récompenses seront remises pour :

- L'esthétique de la caisse à savon
- L'originalité de la caisse à savon
- L'esthétique et l'originalité du déguisement et de la chorégraphie du show (la mise en scène présentée sur la ligne de départ).
- La vitesse et la fiabilité de la caisse
- La caisse la moins rapide de la journée
- Le meilleur saut au niveau du tremplin
- Le coup de cœur du jury

## 4. INSCRIPTIONS

La participation s'élève à 10€ par personne présente dans la caisse. Ces frais seront à régler directement au directeur de course, le jour J.

Pour valider son inscription, il faut impérativement :

- Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les personnes de moins de 18 ans.
- Remplir le bulletin d'inscription en ligne sur [carmaux.fr](http://carmaux.fr)
- Joindre le règlement de la course signé avec la mention « Lu et approuvé »

Les différents documents doivent nous parvenir au plus vite car les places sont limitées. Les inscriptions sont validées par ordre de réception (à condition que le dossier soit complet)

Les inscriptions le jour de la course sont impossibles.

Les co-organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription non conforme au règlement.

Pour toute information, merci de nous contacter au mail suivant : [culture@carmaux.fr](mailto:culture@carmaux.fr)

## 5. DÉROULEMENT DE LA COURSE

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre caisses n'est autorisée simultanément. La course se déroulera au moins sur 3 manches (voir selon le nombre de participants), la première servant d'essai et permettant le classement sur l'esthétisme, l'originalité de la caisse et celle du show, la deuxième et troisième départageront les participants sur les autres thèmes. Les co-organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement non approprié à l'esprit de la journée. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscription et les conditions météorologiques.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

**Fait le :**

<b>Participant 1</b> Nom prénom suivi de la mention lu et approuvé)	<b>Participant 2</b> Nom prénom suivi de la mention lu et approuvé)	<b>Participant 3</b> Nom prénom suivi de la mention lu et approuvé)
<b>Participant 4</b> Nom prénom suivi de la mention lu et approuvé)	<b>Participant 5</b> Nom prénom suivi de la mention lu et approuvé)	<b>Participant 6</b> Nom prénom suivi de la mention lu et approuvé)